

Saïd AHAMADA

Député de la 7^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône
Membre de la commission des Finances,
de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire

Paris, le

22 OCT. 2018

Objet : Projet de loi renforçant la lutte contre la fraude fiscale adopté par le Parlement

Madame, Monsieur,

Je reviens vers vous suite à votre courrier relatif à la lutte contre la fraude fiscale que vous m'aviez adressé le 13 mars dernier. Je vous prie de bien vouloir excuser cette réponse tardive, mais néanmoins nécessaire et sur une problématique toujours d'actualité.

Comme vous l'avez rappelé, la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales est un combat qui concerne tout un chacun, au-delà des clivages partisans. La fraude fiscale grève les recettes de l'État, à hauteur de 60 à 80 milliards d'euros chaque année, et entraîne doute et méfiance à l'égard des politiques publiques. C'est pour cela qu'elle doit être combattue sans relâche.

Ces dernières années, cette méfiance s'est accentuée, en raison notamment du comportement inexcusable de certains responsables politiques qui ont entendu se soustraire à leur devoir de contribuable. Ces comportements ne sont pas plus tolérables aujourd'hui qu'ils ne l'étaient hier.

Toutefois, alors qu'une erreur commise par le contribuable de bonne foi peut justifier un traitement bienveillant de la part de l'administration, la fraude et l'évasion fiscales doivent au contraire être poursuivies avec la plus grande fermeté.

Durant plusieurs mois, avec mes collègues du groupe *La République en Marche*, nous avons travaillé en étroite collaboration avec le Gouvernement afin de trouver des réponses fortes et ciblées contre ces phénomènes de contournement de l'impôt.

Il en a résulté un projet de loi, présenté en mars 2018 par M. Gérard DARMANIN, Ministre de l'Action et des Comptes publics. Ce texte prévoit de mettre en place de nouveaux moyens mis en place pour détecter et appréhender la fraude, mais également de renforcer les sanctions contre les fraudeurs.

D'une part, le projet de loi prévoit de renforcer les moyens de la lutte contre la fraude fiscale à travers notamment :

- La suppression du monopole de l'administration quant aux poursuites judiciaires (mécanisme communément appelé « *verrou de Bercy* ») ;
- Le renforcement des pouvoirs des Douanes en matière de lutte contre les logiciels frauduleux ;
- Les échanges d'informations utiles à l'accomplissement des contrôles par les administrations seront facilités.

Saïd AHAMADA

Député de la 7^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône
Membre de la commission des Finances,
de l'Économie générale et du Contrôle budgétaire

Ce texte vise également à durcir les sanctions auxquelles s'exposent notamment les contribuables fautifs :

- Aggravation du montant des amendes, qui sont portées au double du produit tiré de l'infraction pour les personnes physiques et au décuple pour les personnes morales ;
- Création d'une sanction administrative spécifiquement applicable aux professionnels qui concourent à l'élaboration de montages frauduleux ou abusifs ;
- Augmentation du montant minimal de l'astreinte pécuniaire en cas de refus de communication de documents, aujourd'hui d'un montant de 1,5 euros, et qui sera porté à 150 euros par jour ;
- Publication et diffusion des décisions juridictionnelles pour fraude fiscale, en cas de condamnation pénale (« *name and shame* »). À l'heure actuelle, cette possibilité n'est que facultative pour le juge pénal ;
- Possibilité, pour le procureur de la République, de recourir à la procédure de comparution sur reconnaissance préalable de culpabilité et d'assurer ainsi une réponse pénale plus rapide et efficace.

Comme vous le voyez, l'ensemble de ces dispositions renforce notre arsenal juridique de façon substantielle et permet une action plus performante des différentes administrations dans la lutte contre la fraude fiscale, sociale et douanière, aussi bien à l'échelle nationale qu'europpéenne.

Le projet de loi a été examiné en commission mixte paritaire (CMP) le 4 octobre dernier. Celle-ci a été conclusive, ce qui est le signe d'un réel consensus au sein du Parlement. Par conséquent, les députés et sénateurs ont définitivement adopté le texte, le 10 octobre dernier.

Cette volonté commune des responsables politiques de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales traduit l'engagement fort, ambitieux et transpartisan porté par le Gouvernement et soutenu par la majorité parlementaire de combattre ces phénomènes préjudiciables pour les finances publiques et qui fragilisent le lien de confiance au sein de notre République.

Espérant avoir répondu à vos préoccupations légitimes, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma parfaite considération.

Saïd AHAMADA

À l'attention des membres de la
Plateforme régionale Paradis fiscaux et judiciaires
C/o M. Gérard BLANC
733 Boulevard Frédéric Mistral
13320 Bouc-Bel-Air

